

Les classes populaires et l'école aujourd'hui : une réconciliation impossible ?

Choukri Ben Ayed

Le rapport des élèves de classes populaires à l'école apparaît dans l'histoire scolaire comme marqué par un ensemble de mésententes, de contradictions, sur fond de rapports de domination. Comprendre aujourd'hui ce rapport, c'est ainsi le situer dans une certaine historicité. Celle-ci renvoie aux conditions de leur entrée massive dans l'école républicaine au cours de la III^e République. En dépit des professions de foi égalitaristes, celle-ci n'était pas mue par une volonté politique de démocratisation mais davantage par une logique « civilisationnelle », concomitante de la constitution de l'État nation. Dès lors ; les élèves de milieux populaires ont toujours épousé la figure des « surnuméraires »¹ au sein de l'école française, scolarisés dans des enseignements dépréciés ne conduisant qu'à des orientations scolaires courtes. Ils ont cependant bénéficié de l'ouverture du système d'enseignement et de son unification par les lois scolaires promulguées au lendemain de la Seconde guerre mondiale, notamment au cours des années 1980 avec la création du collège dit unique.

Cependant cette démocratisation, ou plutôt cette massification du système d'enseignement, s'est avérée à double tranchant. L'unification du système d'enseignement ne fut en effet que formelle. Elle n'a nullement empêché que se reproduise en son sein, par le jeu des options des filières plus ou moins étanches pour certaines prestigieuses, desquelles les élèves de classes populaires sont massivement exclus. Ainsi, la démocratisation de l'enseignement a été de type ségrégative². Les élèves de classes populaires sont ainsi confrontés à une double ségrégation scolaire : une ségrégation académique au sens où leurs parcours scolaires sont très différents des élèves issus de classes sociales plus élevées : redoublements plus fréquents, scolarisation dans des filières de relégation, scolarités écourtées, voie professionnelle, etc. Ils subissent également les

effets d'une ségrégation spatiale. En effet, pour faire face à la massification de l'enseignement secondaire au cours des années 1980, ont été construits à la hâte de très nombreux collèges dans les espaces périphériques des grandes villes pour accueillir en grand nombre les élèves de classes populaires. Le choix politique n'a en effet pas été celui de les accueillir dans les établissements de centre-ville, pour des raisons certes capacitaires, mais également de mise à distance des élèves de la bourgeoisie en mobilisant l'argument de la proximité géographique de leurs lieux d'habitation, en l'occurrence majoritairement les grands ensembles. Si ce choix politique, motivé par des considérations d'accessibilité géographique, pouvait paraître conjoncturellement tenable, aujourd'hui nous en constatons les effets négatifs et inégalitaires. Les établissements scolaires de la périphérie³, les collèges de banlieue⁴, sont ceux où les conditions de scolarisation sont nettement les plus dégradées. Cette hiérarchisation des offres scolaires induit des pratiques de fuite et d'évitement de la part de certains parents d'élèves donnant ainsi lieu à l'instauration de logiques de marchés scolaires très défavorables aux élèves issus de classes populaires⁵.

1. Lorsque reproduction et ségrégations se conjuguent

Si le cadre d'analyse qui s'est imposé au cours des années 1960 pour comprendre le rapport des classes populaires à l'école par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron⁶, celui de la reproduction scolaire, est toujours valide aujourd'hui, il s'articule donc à présent avec celui de la ségrégation et des inégalités socio-spatiales d'éducation⁷. La théorie de la reproduction insistait particulièrement sur les rapports de classe à l'école par le prisme de la possession ou de la dépossession de certaines formes

¹ Nous empruntons cette expression à Robert Castel (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.

² Merle P., (2009), *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, La Découverte.

³ Van Zanten A., (2001), *L'école de la périphérie. Scolarité et ségrégation en banlieue*, Paris, PUF

⁴ Payet J.P., (1995), *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*, Paris, Méridiens Klincksieck

⁵ Ben Ayed C., Broccolichi S., (2001), « Hiérarchisation des espaces scolaires, différenciations usuelles et processus cumulatifs d'échec », *Ville-école Intégration*, n°127, Décembre (pp. 18-23)

⁶ Bourdieu P., Passeron J.C., (1970), *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*. Paris, Éd. de Minuit

⁷ Ben Ayed C., (2023) « Sélection et ségrégation. Les formes contemporaines de reproduction scolaire », in Camus J., Clément P., Humeau P., Geay B., (dir), *50 ans après la reproduction*, Éditions du Croquant (à paraître)

de capital culturel déterminant le rapport aux apprentissages scolaires. Pour la période contemporaine, le rapport des classes populaires à l'école est toujours marqué par ce continuum auquel s'ajoutent d'autres facteurs producteurs d'inégalités scolaires.

Si l'on constate aujourd'hui, en raison d'effets générationnels et de la massification scolaire, une élévation générale du capital culturel, y compris parmi les familles populaires, dans le même temps le fonctionnement du système éducatif tend à se complexifier dans sa lisibilité, si ce n'est son opacité, rendant peu ou pas suffisamment opératoire ce bénéfice culturel récemment acquis. Les exigences de compréhension du jeu scolaire sont en effet en permanence surévaluées et accessibles aux familles les plus initiées scolairement bénéficiant d'un capital culturel encore supérieur. Les familles populaires doivent en effet à présent faire face à une forte différenciation et segmentation socio-scolaire du système éducatif, contraire aux principes égalitaires et d'universalité du service public d'éducation, induisant continuellement l'injonction à des choix scolaires pour accompagner et soutenir la scolarité de leurs enfants.

Ces injonctions aux choix peuvent prendre des formes multiples. Il peut s'agir du choix des langues, notamment des langues rares, ou encore des sections européennes ou internationales. L'accès à ces dernières est fortement conditionné non seulement à un capital culturel très élevé des familles, mais également économique en raison du coût des séjours linguistiques organisés par les établissements scolaires ou à l'initiative des parents d'élèves eux-mêmes durant les vacances scolaires dans un souci de maximiser le capital scolaire de leurs enfants. Cette maximisation passe également par le recours massif aux cours particuliers marchands, allant à présent jusqu'à des formes de *coaching* scolaire⁸. C'est ainsi que dans la littérature sociologique contemporaine, la critique de la méritocratie scolaire a évolué en critique de la « parentocratie »⁹ scolaire. Ces processus par lesquels les familles, selon leurs niveaux de ressources, trouvent des moyens externes à l'espace scolaire pour accompagner scolairement leurs enfants, confirment que les inégalités scolaires se jouent tout autant dans et en dehors de l'école. L'institution scolaire appréhende cette réalité de façon particulière. Elle considère en effet de façon plus ou moins explicite que le profil des parents très investis scolairement correspond à celui des « bons »

parents d'élèves qu'elle oppose aux familles dites « démissionnaires » en visant particulièrement les familles populaires. Elle considère ainsi de façon morale un non-investissement scolaire qui est en réalité le fruit de manques de ressources culturelles familiales. Cet implicite renforce les inégalités devant l'école en contribuant à l'externalisation de la prise en compte des difficultés scolaires des élèves et en sur-responsabilisant les parents. Cet implicite est également à mettre en relation avec les professionnalités enseignantes. En effet nombre d'enseignants, notamment débutants, estiment que la lourdeur des programmes scolaires ne leur permet pas de revenir sur des lacunes ou des prérequis des élèves en raison de manque de temps, d'effectifs scolaires souvent trop importants, ou par manque de ressources pédagogiques. Ils priorisent alors la couverture des programmes scolaires de plus en plus prohibitifs¹⁰ au déterminant de l'aide aux élèves en difficultés.

2. L'injonction aux choix scolaires un mécanisme puissant de reproduction des inégalités scolaires

Nous l'avons vu précédemment, participe des formes contemporaines de reproduction scolaire l'injonction aux choix scolaires. En arrière-plan du choix des options se joue celui de l'établissement scolaire dans un contexte d'exacerbation des logiques de marchés scolaires. Ces pratiques de choix concernent les établissements publics comme privés. L'une des principales raisons de ces fuites ou choix d'établissements scolaires est la nature des publics fréquentés, notamment lorsqu'ils concentrent une trop forte proportion d'élèves descendants de l'immigration faisant l'objet d'un effet repoussoir. Elles sont également déterminées par leur localisation géographique et, comme on l'a vu, aux offres pédagogiques optionnelles attractives. Les établissements les plus prisés sont moins accessibles géographiquement par les élèves de classes populaires. De surcroît, ces établissements adoptent des mesures sélectives qui leurs sont défavorables par une élévation des exigences scolaires.

Si durant une longue période ces pratiques de choix d'établissements étaient considérées comme illicites et contraires aux principes d'égalité devant l'école, cette dérégulation de l'espace scolaire a peu à peu trouvé une voie de normalisation, voire de légitimation politique. Le point culminant de cette dérégulation a été la période du quinquennat de

⁸ Oller A.C., *Le coaching scolaire. Un marché de la réalisation de soi*, Paris, PUF, 2020

⁹ Van Zanten A., (2007), « La montée de la « parentocratie » », *XYZep*, n° 27, mai

¹⁰ Broccolichi S., Joigneaux C., Mierzejewski S. (dir) (2018), *Le parcours du débutant. Enquête sur les premières années d'enseignement à l'école primaire*, Artois Presses Université.

Nicolas Sarkozy qui a souhaité lever le tabou du libre choix de l'école en France sur le modèle des pays anglo-saxons. En engageant une mesure d'assouplissement d'ampleur de la carte scolaire à partir de 2017-2018, préalable à un projet de suppression définitive, la ségrégation scolaire a connu un accroissement considérable¹¹. Si l'alternance politique de 2012 est revenue sur cette politique en encourageant des politiques de mixité sociale, ces dernières ne sont pas parvenues jusqu'à aujourd'hui à inverser significativement cette logique ségrégative et de libéralisme scolaire¹². Les pratiques d'évitement scolaire dans l'enseignement public se conjuguent avec la pression exercée par l'enseignement privé dont la position est continuellement confortée par l'État par le biais des modes de contractualisation et de financements.

À ce titre, il convient de souligner que la part d'élèves scolarisés dans l'enseignement privé en France est loin d'être négligeable. Au-delà des chiffres annualisés et officiels de l'Éducation nationale, tendant à minimiser cette proportion, c'est en réalité une famille sur deux qui scolarise au moins l'un de ses enfants dans l'enseignement privé en prenant en compte l'ensemble du déroulé des scolarités d'une même fratrie¹³. Le fonctionnement de l'enseignement privé libéralisé en dehors de toute contrainte de carte scolaire constitue un effet de miroir grossissant démontrant les effets foncièrement inégalitaires d'un système éducatif dérégulé. L'accès à l'enseignement privé est en effet très différencié selon les appartenances de classe. Les classes supérieures y ont en effet bien plus fréquemment accès que les classes populaires. Il ne s'agit cependant pas du seul effet inégalitaire ou sélectif. Les effets les plus flagrants concernent la destinée des élèves en son sein.

Alors que les enfants de classes supérieures y ont plus souvent accès lorsque leurs résultats scolaires déclinent dans l'enseignement public, c'est l'inverse qui est observé pour les élèves de classes populaires. C'est au contraire lorsque leurs résultats scolaires connaissent une inflexion négative dans l'enseignement privé qu'ils font l'objet d'un transfert contraint vers l'enseignement public. L'enseignement privé exerce ainsi un rôle très sélectif, dissuasif, accentuant les écarts de réussite entre les élèves de milieux populaires et les autres en pratiquant une éviction continue des élèves selon leurs performances scolaires. Ceci contribue de

façon faussée à le considérer comme plus performant que l'enseignement public et contribue à son attractivité qui s'explique en réalité par une concurrence déloyale avec l'enseignement public¹⁴. Il exerce cependant à ce titre une pression sur ce dernier tenté par l'adoption de mêmes pratiques.

Nous pouvons tirer une conclusion provisoire de ces évolutions concomitantes de l'école qui peu ou prou relèvent d'une certaine cohérence. En effet l'injonction aux choix scolaires est cohérente avec la concurrence inter-établissements et entre les familles. Cependant ces logiques de choix et de concurrence tirent davantage leurs inspirations du monde économique et capitaliste que dans des considérations plus philosophiques et moins utilitaristes de la fonction sociale de l'éducation. En témoigne notamment la jonction faite entre *new management public* et imposition de la figure de l'acteur scolaire rationnel mû par des stratégies d'accumulation de capital scolaire par le truchement d'une individualisation des pratiques de choix scolaires. À travers ces évolutions de l'école, c'est bien la perspective de choix de société qui apparaît ainsi en creux. Cependant, ce que nous avons qualifié de « pièges de la concurrence »¹⁵, s'avère totalement contre-productif en matière de réduction des inégalités scolaires, d'accès aux savoirs scolaires pour tous et même de « performances » moyennes globales du système éducatif dont le fonctionnement ne profite qu'aux seuls vainqueurs de la compétition scolaire. Les familles populaires sont quant à elles tenues à l'écart de cette logique compétitive ou contraintes d'en épouser ses formes mais avec des moyens plus faibles et moins efficaces.

3. Des stratifications scolaires au sein des familles populaires

Afin d'adopter un raisonnement plus complet il convient de mettre en relation ces évolutions de l'école avec les transformations internes aux classes populaires. La sociologie des classes populaires s'accorde sur la difficulté d'identifier et définir les contours d à identifier la difficulté à définir les contours de ce groupe social marqué par un éclatement, une forte hétérogénéité en raison de son déclassement, de la désindustrialisation et parallèlement de la tertiarisation de la société. Pour rendre compte de cette hétérogénéité, c'est désormais l'acception plus large de « milieux

¹¹ Ben Ayed C., Broccolichi S., Monfroy B., (2013), « Quels impacts de la politique d'assouplissement de la carte scolaire sur la ségrégation sociale au collège ? Tendances nationales et déclinaisons locales », *Éducation et Formation*, n° 83, juin.

¹² Butzbach E. (2018), « [L'éclairage de terrain de certaines politiques locales de mixité à l'école](#) », CNESCO, Octobre.

¹³ Langouët G., Léger A., (1997), *Le choix des familles. École publique ou école privée ?* Paris, Fabert.

populaires » qui s'est imposée plutôt que celle plus restrictive de classes populaires ou ouvrière. Cette évolution conceptuelle tend à rendre compte d'une évolution de fond consistant à introduire des processus d'autonomisation au sein des rapports sociaux et des stratifications internes aux groupes sociaux.

Les « milieux populaires » se caractérisent en effet par des fractions « hautes », qui se rapprochent économiquement ou dans leurs styles de vie des catégories plutôt moyennes. Les milieux populaires comprennent également une fraction « basse » marquée par la relégation et la vulnérabilité économique et sociale¹⁶. Ce groupe social comprend donc des actifs et des inactifs, des niveaux de revenus éclatés et hiérarchisés, ainsi que des niveaux de diplômes moins homogènes mais marqués plutôt par des qualifications majoritairement basses ou moyennes. Cette morphologie complexe des milieux populaires induit des grilles de lectures différentes en fonction des fractions des groupes sociaux concernés. Si une partie des analyses appréhendent certains de ces sous-groupes dont les niveaux de revenus sont à la limite du seuil de pauvreté mais qui cherchent à « s'en sortir » moyennant de nombreux sacrifices¹⁷. Une autre grille de lecture ajustée davantage au « haut » des classes populaires les appréhende en rapport avec la transformation de leurs styles de vies qui tendent à se rapprocher de ceux des catégories moyennes, qu'il s'agisse du rapport à la culture, de consommation des loisirs¹⁸ ou des stratégies résidentielles¹⁹. Ces familles se caractérisent donc par une volonté de fuite des milieux populaires les plus paupérisés et aspirent à être « comme tout le monde »²⁰.

Parmi ces stratégies de distinctions internes aux milieux populaires, l'école joue un rôle central. Quels que soient les sous-groupes sociaux

considérés au sein des milieux populaires, et en raison notamment des risques de déclassement, on observe au cours des dernières décennies des aspirations scolaires nettement à la hausse. En fonction de leurs capitaux économiques et de leurs lieux d'habitation certaines fractions, comme d'autres groupes sociaux, adoptent également des stratégies d'évitement scolaire. Les familles situées dans le « bas » des classes populaires voient plutôt s'accroître leur relégation scolaire en raison de leur captivité résidentielle les soumettant à des contextes scolaires où se concentrent les facteurs de dégradation des conditions de scolarisation : turn-over des enseignants, manques de moyens d'enseignements, classes surchargées, enseignants non remplacés, etc.

4. Les classes infra-populaires entre engagements sentiments d'injustice et exposition aux discriminations scolaires

Parmi les fragmentations internes au sein des milieux populaires, il convient de distinguer les populations descendantes de l'immigration que l'on pourrait qualifier, en reprenant la formulation de John U. Ogbu à propos des élèves noirs américains, les « classes infra-populaires ». Il s'agit en effet d'un croisement de la classe ou du milieu social et de l'origine migratoire²¹. Les élèves issus de ce groupe social en France sont plus que d'autres confrontés à des conditions de scolarisation dégradées, notamment en raison de leur localisation dans les espaces scolaires les plus ségrégués qui ont des incidences sur leurs trajectoires scolaires²². Il s'agit pourtant au sein des familles populaires des élèves qui expriment leurs plus grandes attentes et ambitions à l'égard de l'école²³. Les populations descendantes de l'immigration vivent ainsi une

¹⁴ Ben Ayed C., (2011), « À qui profite le choix de l'école ? Changements d'établissement et destins scolaires des élèves de milieux populaires », *Revue française de pédagogie*, n° 175, 2 (pp. 39-57)

¹⁵ Broccolichi S. Ben Ayed C. Trancart D., (2010), *École : les pièges de la concurrence. Comprendre le déclin de l'école française*, Paris, La découverte

¹⁶ Voir notamment : Olivier Schwartz, « Peut-on parler des classes populaires ? », *La Vie des idées*, 13 septembre 2011. ISSN : 2105-3030. URL : <https://laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>

¹⁷ Sylvia Faure et Daniel Thin (dir), 2019, *S'en sortir malgré tout. Parcours en classes populaires*, Paris, La Dispute

¹⁸ Olivier Masclet, Thomas Amossé, Lise Bernard, Marie Cartier, Marie Hélène Lechien, Olivier Schwartz, Yasmine Siblot (dir), *Être comme tout le monde. Employés et ouvriers dans la France contemporaine*, Paris, Raisons d'agir, 2020

¹⁹ Marie Cartier, Isabelle Coutant, Olivier Masclet, Yasmine Siblot, 2008, *La France des « petits-moyens »*. *Enquêtes sur la banlieue pavillonnaire*, Paris, La Découverte

²⁰ Olivier Masclet, Thomas Amossé, Lise Bernard, Marie Cartier, Marie Hélène Lechien, Olivier Schwartz, Yasmine Siblot (dir), *op. cit.*

²¹ Ogbu John U., (1992), « Les frontières culturelles et les enfants des minorités », *Revue française de pédagogie*, 101 (pp. 9-25)

²² Ichou M., (2018), *Les enfants d'immigrés à l'école. Inégalités scolaires, du primaire à l'enseignement supérieur*, Paris, PUF

²³ Brinbaum Y., (2019), « Trajectoires scolaires des enfants d'immigrés jusqu'au baccalauréat : rôle de l'origine et du genre », *Éducation et formation*, n°100 décembre (pp. 73-104)

situation contradictoire dans leurs rapports à l'école comme l'expression d'une double domination scolaire.

Outre des ambitions scolaires affichées à l'égard de leurs enfants, leurs parents comptent parmi les plus mobilisés scolairement par le biais d'actions collectives visant à dénoncer les dysfonctionnements de l'institution scolaire, les injustices et ruptures d'égalités flagrantes. Cependant, ces mobilisations citoyennes ne sont pas entendues par l'institution scolaire et n'aboutissent pas aux transformations sociales escomptées²⁴. Ces parents font donc l'objet d'injonctions paradoxales par l'institution scolaire prétextant de leur prétendu manque d'implication scolaire, tout en réprimant à « bas bruit »²⁵ leurs mobilisations collectives démontrant pourtant leur engagement scolaire. Cette absence de reconnaissance de leurs mobilisations est à mettre en relation avec les situations de discriminations scolaires qui se produisent au sein de l'institution scolaire à l'égard de certains leurs enfants. Si la discrimination scolaire est complexe à définir, notamment en ce qu'elle se différencie des inégalités, certains jalons à partir d'une enquête récente peuvent être dressés²⁶.

On peut cependant distinguer plusieurs formes de discriminations scolaires dans un sens légal ou infra-légal. Mentionnons notamment la notion de « violence symbolique » de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron²⁷ pour théoriser les rapports de domination culturelle au sein de l'école à l'endroit des élèves de milieux populaires aboutissant à des situations d'humiliation scolaire et d'auto-exclusion de l'école. Cette humiliation scolaire peut aujourd'hui être requalifiée en discrimination scolaire en ce qu'elle porte atteinte à l'intégrité morale et à la dignité des élèves. S'agissant spécifiquement des élèves descendants de l'immigration, peuvent relever de phénomènes discriminatoires les relations de face à face entre élèves eux-mêmes ou entre élèves et personnels scolaires dès lors qu'elles sont marquées par des préjugés et des stéréotypes racistes. Une autre forme de discrimination scolaire concerne les restrictions

d'accès à des stages²⁸, à certains établissements scolaires ou options sélectives. Les discriminations scolaires renvoient également à des formes plus institutionnelles et administratives liées au fonctionnement de l'institution scolaire marquées par des ruptures d'égalité affectant particulièrement les élèves descendants de l'immigration : orientations vers des filières de relégation courtes, présence massive dans les enseignements techniques et professionnels. Ces organisations concernent également comme on l'a vu les ségrégations inter et intra-établissement qui du point de vue des textes internationaux et européens s'assimilent à des « enseignements séparés » et constituent à ce titre une forme de discrimination scolaire²⁹. Nous pouvons évoquer également au titre des pratiques potentiellement discriminatoires le régime des sanctions dès lors qu'elles sont frappées d'illégitimité et de biais attachés aux propriétés des migratoires des élèves.

Conclusion

Le rapport à l'école des élèves milieux populaires peut être appréhendé comme celui d'un hiatus structurel apparaissant sous certains aspects comme indépassable sans négliger pour autant des réussites scolaires remarquables. Les élèves de milieux populaires sont pourtant ceux qui ont le plus à tirer bénéfices de l'école dans une perspective de mobilité sociale. Ils sont néanmoins confrontés à un cumul d'inégalités flagrantes et massives. Ce qui est particulièrement à relever à propos de ces inégalités, c'est non seulement leur inertie, voire leur renforcement, mais surtout leurs facteurs multiples. À ceux que l'on pourrait qualifier de « classiques », tels qu'identifiées dans les années 1960-1970 inhérents au poids du capital culturel familial notamment, sont venus s'ajouter d'autres sources d'inégalités tout aussi préoccupantes qui s'articulent avec la problématique du capital culturel sous une forme actualisée.

Celles-ci renvoient aux fragmentations socio-spatiales du système éducatif ainsi qu'à la

²⁴ Ben Ayed C., Bentiri N., « Tous des enfants de la République ! Des parents d'élèves se mobilisent contre les discriminations », *La vie des idées*, 11 décembre 2020 : publication en ligne <https://laviedesidees.fr/Tous-des-enfants-de-la-Republique.html>

²⁵ Nous empruntons cette expression à Talpin J. (2016), « Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent la mobilisation dans les quartiers populaires », *Métropolitiques*, 22 février

²⁶ Ben Ayed C., (2023), *L'école discrimine-t-elle ? Le cas des descendants de l'immigration nord-Africaine*, Éditions du Croquant (à paraître)

²⁷ Bourdieu P., Passeron J.C., La reproduction, *op. cit.*

²⁸ Dhume F., (2011), Thèse de doctorat, *Entre l'école et l'entreprise, la discrimination ethno-raciale dans les stages. Une sociologie publique de l'ethnisation des frontières et de l'ordre scolaires*. Université de Provence, Aix-Marseille I, 2011.

²⁹ Ringelheim J., (2016), « La discrimination dans l'accès à l'éducation : les leçons de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme », *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, 27^{ème} année, n° 105, 1^{er} janvier

stratification interne des milieux populaires. Parmi les élèves situés dans « le bas » des milieux populaires, notamment descendants de l'immigration, les travaux de recherche récents parviennent à mieux identifier les processus discriminatoires qui renforcent les inégalités « classiques » de scolarisation. L'un des paradoxes de la situation actuelle est que les facteurs de production des inégalités scolaires n'ont jamais été aussi documentés scientifiquement, notamment le constat selon lequel la France est l'un des pays au monde où le poids de l'origine sociale est le plus explicatif des trajectoires scolaires³⁰. Ces éléments de documentation, parfois produits par des organismes officiels, ne sont pas parvenus à infléchir de réformes éducatives susceptibles d'inverser durablement cette tendance. Ce constat démontre ainsi que le schème de « l'école conservatrice »

élaboré par Pierre Bourdieu en 1966³¹, a désormais toujours cours en s'articulant aujourd'hui à un nouveau libéralisme éducatif, un séparatisme scolaire des mieux dotés culturellement et économiquement corrélatif d'une relégation sociale et spatiale des élèves les plus démunis économiquement ouvrant ainsi un nouveau champ de recherche consacré aux relations entre l'école et la grande pauvreté en France³².

Choukri Ben Ayed est professeur de sociologie à l'Université de Limoges, chercheur au Groupe de recherches sur les sociétés contemporaines (GRESO), membre de l'Observatoire du droit de l'éducation, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

³⁰ Broccolichi S., (2021), « Les inégalités scolaires en France : éléments de cadrage et pistes de réflexion », in Ben Ayed C. (dir), *Grande pauvreté inégalités sociales et école. Sortir de la fatalité*, Paris, Berger Levrault

³¹ Bourdieu P., (1966), « L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture », *Revue française de sociologie*, 7-3 (pp. 325-347)

³² Ben Ayed C., (2021), *Grande pauvreté inégalités sociales et école. Sortir de la fatalité, op. cit.*